



**COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE**

DÉLIBÉRATION N°2019.06.02/156

**Report de l'affaire n°6 de l'ordre du jour :
Attribution de subventions
à certaines associations de l'Agglomération**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Bureau Communautaire : 26

3^{ème} séance de l'année 2019

Mercredi 23 octobre 2019

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi 23 octobre à 09 heures 30, le Bureau de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence s'est réuni à la salle du Conseil, au siège de l'EPCI, au 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Jacques BANGOU*, 1^{er} Vice-Président, le Président, *Monsieur Éric JALTON*, étant empêché, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 17 octobre 2019.

Présents : 17		
<u>Vice-présidents</u>		
M. Jacques	<i>BANGOU</i>	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	<i>DAUBIN</i>	2 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	<i>MOLIA-POLIFONTE</i>	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	<i>SEVILLE</i>	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	<i>CÉLIGNY</i>	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	<i>EUSTACHE</i>	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	<i>CHALUS-BAZILE</i>	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	<i>LACASCADE-CLOTILDE</i>	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-Georges	<i>NABAJOTH-DELOUMEAUX</i>	(14 ^{ème} Vice-Présidente)
<u>Conseillers communautaires - Membres du Bureau</u>		
Mme Josiane	<i>GATIBELZA</i>	
Mme Corinne	<i>PETRO</i>	
Mme Lyliane	<i>PIQUION</i>	
Mme Alberta	<i>ALBÉRI</i>	
M. Max	<i>CÉLIGNY</i>	
M. Justin	<i>DESSOUT</i>	
M. Michel	<i>RINÇON</i>	
Mme Francesca	<i>FAITHFUL</i>	

<u>Excusé représenté : 0</u>

<u>Excusés non représentés : 8</u>
<u>Président :</u> M. Éric <i>JALTON</i>
<u>Vice-présidents :</u> M. Rosan <i>RAUZDUEL</i> (3 ^{ème} Vice-Président) Mme Eliane <i>GUIOUGOU-FIRPIONN</i> (6 ^{ème} Vice-Présidente) Mme Murielle <i>JABÈS</i> (7 ^{ème} Vice-Présidente) M. Georges <i>BRÉDENT</i> (8 ^{ème} Vice-Président) M. Dominique <i>BIRAS</i> (11 ^{ème} Vice-Président)
<u>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :</u> M. Fabert <i>MICHÉLY</i> Mme Marie-Camille <i>MOUNIEN</i>

<u>Absent : 1</u>
<u>Vice-président :</u> M. Pierre <i>THICOT</i> (15 ^{ème} Vice-Président)

DocuSign Certified Executive

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Bureau peut valablement délibérer.

Sur l'autorité compétente par délégation 971-200018653-20191023-20191003156-D



Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 26, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Marie-Corine LACASCADE-CLOTILDE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire en date du 14 décembre 2010 relative à la définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées;
- VU la délibération n°2014.04.02/48 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;
- VU la délibération n°2017.09.05/460 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Bureau;

Considérant le rapport du Président ;

Après en avoir délibéré ;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;

ARTICLE 1- De reporter le point 6 de l'ordre du jour relatif à l'attribution de subventions à certaines associations de l'agglomération.

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le maire de la ville des Aymes, à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, à Madame le maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Monsieur le comptable public du centre des finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence.



La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 07 NOV. 2019

P° le Président empêché

Le Président de séance

Le 1^{er} Vice-Président


Jacques BANGOU

- Délibération transmise à Monsieur le sous-Préfet de Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville des Aymes, le 08 NOV. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 08 NOV. 2019
- Délibération transmise à Madame le maire de la ville de Baie-Mahault, le 08 NOV. 2019
- Délibération transmise à Monsieur le comptable public de l'Agglomération CAP Excellence, le 08 NOV. 2019

